



Règlement de l'inscription au Congrès annuel de l'AEC 2016

Congrès annuel de l'AEC		
Catégorie	Règlement effectué avant le 9 octobre	Règlement effectué après le 9 octobre
Représentant d'une institution membre de l'AEC	€200 (+ 30€ en cas de participation au séminaire du pré-congrès MusiQuE)	€300 (+ 30€ en cas de participation au séminaire du pré-congrès MusiQuE)
Représentant d'institutions non-membres	€400	€500
Étudiant d'une institution membre de l'AEC	€150	€210

Frais d'inscription

Les frais de participation couvrent :

- Les documents de conférence
- La participation à toutes les séances plénières et parallèles
- La participation à tous les moments de réseautage
- La traduction simultanée en anglais, français, italien et allemand de toutes les séances plénières de Vendredi et Samedi
- La possibilité d'afficher des brochures, des posters et autres documents d'information sur les établissements membres de l'AEC
- Les pauses café
- Deux dîners (jeudi 10 et samedi 12)
- Deux déjeuners (vendredi 11 et samedi 12)
- Concert organisé par l'établissement hôte

- L'aide du personnel de l'AEC

Les frais d'inscription ne seront pas remboursés si le participant annule sa participation après le 9 octobre

Coordonnées bancaires pour les règlements

BNP Paribas Fortis

Account Holder AEC-Music

IBAN: BE47 0016 8894 2980

SWIFT/BIC Code: GEBABEBB

Lors du virement, merci d'indiquer clairement :

- **Le numéro de facture**

ou

- le code de l'événement (Congress 2016)
- le nom de famille du participant
- le nom de votre institution (le cas échéant)

Exemple : **Congress2016, Smith, Gotham Conservatory**